

Rapport sur la Joint Task Force consacrée à l'Index SIF

Contexte

Une condition préalable à des SIF ouverts et interopérables est l'existence de Normes pour les technologies SIF, faisant largement appel à des messages et codes normalisés à l'échelle internationale. On peut regrouper ces codes sous la désignation « Données de référence des SIF ». Parmi les nombreuses données de référence des SIF, l'encodage de l'emplacement (p. ex. d'objets situés le long des voies navigables, dans les ports, etc.) au moyen de codes de localisation met en place un lien entre les diverses technologies SIF, assurant l'absence la plus certaine d'ambiguïté pour l'encodage des emplacements.

Les codes de localisation sont utilisés par les technologies de Suivi et Repérage, les Cartes électroniques de navigation intérieure (ECDIS intérieur), les Avis à la batellerie et les Annonces électroniques en navigation intérieure. A ce jour, seules les Normes et réglementations relatives aux spécifications techniques des Annonces électroniques en navigation intérieure comportent une définition des codes de localisation, également désignés par codes de localisation ISRS (ISRS, International Ship Reporting Standard). S'il existe une définition du code de localisation ISRS, aucun système d'encodage uniforme pour ce code n'a encore été incorporé aux Normes et réglementations internationales des SIF.

En juin 2010, lors des réunions du Groupe d'experts sur les Avis à la batellerie et du Groupe international d'experts sur les Annonces électroniques, a été mis en place une Joint Task Force consacré à l'Index SIF, basé sur les résultats du projet PLATINA.

La Directive 2005/44/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à des services d'information fluviale (SIF) harmonisés sur les voies navigables communautaires décrit, dans son Annexe I, les « exigences minimales concernant les données » pour pouvoir apporter aux utilisateurs des SIF l'ensemble des données pertinentes permettant la navigation et la préparation d'itinéraires sur les voies navigables intérieures. Ces données doivent être fournies au minimum dans un format électronique accessible. Comme la stipule l'Article 4, paragraphe 3 (a) en particulier, les données suivantes doivent être fournies :

- axe fluvial avec indication kilométrique,
- restrictions concernant les navires ou convois en termes de longueur, largeur, tirant d'eau et tirant d'air,
- horaires des structures limitatives, en particulier des écluses et des ponts,
- emplacement des ports et des sites de transbordement,
- données de référence sur les jauges de niveau d'eau concernant la navigation.

L'Index SIF a été mis en place et conçu pour collecter ces données dans un unique fichier Excel par pays. Cependant, à ce jour, la réglementation au niveau de l'Union européenne pour l'officialisation et l'utilisation de l'Index SIF, en tant que format électronique tel que prescrit par la Directive SIF, fait défaut.

En conséquence, dans le cadre du projet PLATINA, plusieurs documents ont été élaborés pour assister la Commission européenne dans la mise en place d'une telle réglementation, ainsi que des recommandations sur les actions à mener pour améliorer la qualité et l'homogénéité des données composant l'Index SIF. Dans le but de vérifier, de valider et d'amender ces documents et de produire des recommandations, une Joint Task Force a été constituée à l'occasion des réunions des Groupes d'experts Avis à la batellerie et Annonces électroniques à Budapest, en juin 2010.

Avancement des travaux

L'ECDIS Intérieur, le Suivi et repérage des bateaux, les Annonces électroniques et les Avis à la batellerie nécessitent un encodage sans ambiguïté de l'emplacement des objets. Un code de localisation est le lien, déchiffrable par une machine, entre les technologies et services clés des SIF. Le code de localisation est un identifiant unique pour chaque élément d'infrastructure pris en compte par les SIF. Le code de localisation utilisé (ISRS) est un code alphanumérique de 20 caractères, dont la définition est donnée par le Règlement de la Commission (EU) 164/2010 du 25 janvier 2010 sur les spécifications techniques pour l'Annonce électronique en navigation intérieure telle qu'y fait référence la Directive 2005/44/CE du Parlement européen et du Conseil relative à des services d'information fluviale (SIF) harmonisés sur les voies navigables communautaires. L'Index SIF est une liste de codes de localisation (ISRS) avec des informations supplémentaires sur les objets, telles que leurs caractéristiques (nom, chenal...), les restrictions (profondeur utile, tirant d'air...), les heures de fonctionnement, etc.

La codification de l'Index SIF a été préparée sous la responsabilité du Groupe d'experts sur les Avis à la batellerie, ce qui a produit un guide de codification, sous le titre « Guide d'encodage pour l'Index SIF ». En février 2010, les Groupes d'experts ont décidé qu'il était nécessaire de mettre en place une Joint Task Force (JTF) pour examiner le contenu et la mise à jour d'un Guide d'encodage SIF révisé. Le Président de la JTF est Robert Rafael, de RSOE (également Président du Groupe d'experts Avis à la batellerie). Des experts venant des divers groupes d'experts prennent part aux travaux de la JTF. Le résultat final des travaux de la JTF sera présenté au Groupe d'experts Avis à la batellerie. Pour un démarrage rapide de ces travaux, PLATINA, en coopération avec des membres des Groupes d'experts, a préparé en 2010 une proposition de Guide d'encodage SIF révisé.

Lors de sa première réunion, tenue à Prague le 18 février 2011, la JTF a discuté d'une restructuration d'ensemble du Guide d'encodage pour l'Index SIF et s'est mis d'accord sur les objectifs de l'Index. Un groupe de travail restreint a été constitué et prié de préparer un projet d'instructions homogènes pour décrire et encoder les objets sélectionnés, ainsi que d'examiner s'il était possible et souhaitable d'ajouter des objets supplémentaires à la liste existante.

Une équipe de gestion qualité a entamé les travaux de mise au point finale de la version mise à jour du Guide d'encodage de l'Index SIF, y compris des définitions appropriées pour les objets ci-dessus et leur encodage.

Le retour fourni par les experts concernés, qui a été collecté en août-septembre 2011, devra avoir été consolidé début novembre 2011. Les résultats intermédiaires et les étapes restantes seront présentés lors d'une réunion du Groupe d'experts Avis à la batellerie qui se tiendra mi-novembre 2011.

Un site distinct a été mis en place pour la Joint Task Force sous l'URL <http://eg.ris.eu/jtf-ris-index/dashboard>, accessible aux membres du JTF grâce à un nom d'utilisateur et un mot de passe.
